

## **CHARTE DE BONNE CONDUITE DANS LES VESTIAIRES AU MOMENT DES COURS D'EPS**

Afin de respecter l'intimité et l'intégrité de tous, nous vous demandons de respecter les différents points de cette charte. Elle s'adresse à tous ceux, élèves et encadrants, qui sont amenés à fréquenter les vestiaires.

1- Les vestiaires ont pour unique fonction de se changer et éventuellement se laver après une séance d'EPS.

2- L'encadrant par respect pour l'intimité des élèves ne rentrera pas dans les vestiaires sauf par soucis de sécurité (chahut, blessure, ...) Il le fera après avoir frappé à la porte pour signaler son arrivée.

3- Afin de respecter la pudeur et la sensibilité de chacun, il est interdit de toucher le corps d'autrui et de faire acte d'exhibitionnisme.

4- Il n'est pas obligatoire de se mettre nu pour se changer. Dans le même sens, le choix de prendre ou pas une douche devra être respecté par tous.

5- Il est strictement interdit d'utiliser tout appareil permettant de prendre des photos ou des vidéos à l'intérieur des vestiaires.

6- Il est rappelé que les déodorants aérosols sont interdits, leur usage détourné pouvant s'avérer dangereux.

7- Dans un soucis de propreté et de respect, il est demandé à chacun de ne rien laisser traîner après son passage en utilisant les poubelles prévues à cet effet.

8- Le respect des locaux implique également qu'il n'y ait aucune détérioration dans ce lieu utile à toutes les associations.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner des sanctions au niveau du collège et/ou réparation auprès du propriétaire du gymnase.